

Marseille le 08 juin 2009

A l'attention des présidents des organismes déconcentrés et des commissions nationales

Objet : convention signée avec Air Liquide

Madame La présidente, Monsieur Le président, chers amis,

Ainsi que nous l'avons écrit dans notre programme, le partenariat est un axe majeur. C'est une de nos priorités pour l'olympiade à venir.

Dire que nous respectons cet engagement est en ce début d'été mieux qu'une évidence, tant l'équipe a pu réaliser en peu de temps des avancées majeures : tout un plateau de nouveaux partenaires s'offre désormais aux licenciés de la FFESSM, aux clubs et structures fédérales, aux organismes déconcentrés.

A ce titre, vous trouverez désormais sur le site fédéral, dès la page d'accueil, un espace partenaires qui se veut porteur en termes de communication.

Les partenariats que vous y trouverez décrits sont d'autant plus importants qu'ils impactent directement les clubs associatifs, SCA, organismes déconcentrés, ainsi que tous les licenciés de la fédération. Les modalités d'utilisation de ces partenariats sont également expliquées sur le site fédéral, à partir de l'espace partenaires.

En attendant j'ai le plaisir de vous annoncer l'accord tant attendu avec Air Liquide, qui se matérialise en fait en deux conventions, l'une qui vise la fourniture en matériel d'oxygénothérapie et en oxygène médical, l'autre qui propose des gaz respirables (oxygène plongée ou hélium) pour la confection des mélanges ou pour l'oxygène paliers ; c'est peu dire que je suis très fier de cette double convention, avec prix spéciaux consentis aux clubs et OD, et création d'une gamme de contrats nouveaux réservés à la FFESSM.

Je vous demande bien entendu d'assurer la plus grande diffusion de ce courriel.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers amis, l'expression de mes sentiments sportifs les plus respectueux.

Jean-Louis BLANCHARD
Président de la FFESSM

